

MINISTÈRE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE.

SERVICE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 18. — Cl. 1.

N° 911.164

Stylographe avec cartouches à encre.

M. FERNAND-VICTOR-DÉSIRÉ-ALBERT OUTREQUIN résidant en France (Alpes-Maritimes).

Demandé le 30 mai 1945, à 13<sup>h</sup> 25<sup>m</sup>, à Paris.

Délivré le 4 mars 1946. — Publié le 1<sup>er</sup> juillet 1946.

Cette invention a pour objet un stylographe spécialement étudié pour renfermer des cartouches à encre interchangeables et pour ne comporter ainsi aucun dispositif de remplissage mécanique permanent tel que pompe ou suceur.

Ce stylographe est remarquable principalement en ce que son corps démontable est évidé pour servir de logement au moins à deux cartouches à encre maintenues amoviblement bout à bout et comportant une extrémité transperçable, et en ce que son embout avant garni de la plume possède un tube alimentant celle-ci et terminé vers l'intérieur par un organe tel qu'une pointe évidée apte à transpercer l'extrémité de la cartouche voisine et à permettre ainsi l'adduction de l'encre contenue dans cette cartouche vers la plume jusqu'à épuisement de cette encre et remplacement de cette cartouche par une autre.

Le dessin schématique annexé qui matérialise graphiquement l'invention en représente, à titre d'exemple illustratif mais non limitatif, une des réalisations possibles, dans l'hypothèse où le stylographe renferme deux cartouches à encre.

La fig. 1 est une vue en coupe axiale montrant séparés les uns des autres les divers éléments dont le stylographe est composé et les deux cartouches à encre.

La fig. 2 est une vue axiale montrant lesdits éléments rapprochés en position d'utilisation, et le capuchon destiné à recouvrir la plume au repos.

Le corps du stylographe représenté se com-

pose d'une partie avant 1 et d'une partie arrière 2. La partie avant 1 est pourvue d'un filetage externe 3 et d'un filetage interne 4. La partie arrière 2 est pourvue d'un filetage interne 5 appareillé au filetage 3 pour permettre aux parties 1 et 2 d'être réunies par vissage. Dans le culot de la partie arrière 2 est encastrée une butée 6 (en matière plastique, caoutchouc ou matière équivalente) destinée à porter contre le culot d'une cartouche à encre 7 logée dans le corps du stylographe et précédée par une seconde cartouche semblable 8 s'engageant (voir la fig. 2) dans la partie avant 1 de ce corps.

Chacune des cartouches 7 et 8 renferme une certaine provision d'encre et constitue un élément interchangeable; elle peut être établie en toute matière convenable, de préférence transparente telle que celluloid, viscosse, matière plastique, résine vinylique, etc. Cette cartouche a la forme d'un dé et est obturée à son extrémité avant par un bouchon rapporté 9 en matière transperçable présentant une cavité axiale 10 fermée dans son fond par une membrane 11 assez mince pour se prêter à une percée facile.

Dans la partie avant 1 du stylographe est vissé grâce au filetage interne 4 un bloc porteur 12 portant la plume 13 et présentant un canal 14 pour l'arrivée de l'encre à la plume. A son extrémité arrière, le bloc 12 portant la plume 13 se termine par une pointe axiale 15 percée de trous 16. Cette pointe est destinée à s'engager dans la cavité de guidage 10 du bouchon

9 de la cartouche à encre 8 et à venir transpercer sa membrane 11 pour permettre l'écoulement de l'encre contenue dans cette cartouche vers la plume.

5 La partie antérieure 1 du stylographe présente, en outre, un filetage externe 17 appareillé au filetage interne 18 du capuchon ordinaire 19 du stylographe.

10 Le mode d'emploi est le suivant : après avoir engagé la cartouche 7 dans la partie arrière 2 du stylographe et la cartouche à encre 8 dans sa partie avant 1, il suffit de visser le filetage 3 dans le filetage 5, pour que, la cartouche 7

15 s'appuyant contre la butée 6 et formant arc-boutant pour la cartouche 8, la pointe 15 s'engage d'elle-même dans la cavité 10 du bouchon 9 de la cartouche 8, et transperce ainsi sa membrane 11. Dès la percée effectuée, l'encre peut

20 s'écouler vers la plume 13 sans fuir au dehors puisque le corps du stylographe constitue une enceinte étanche. Pendant tout le temps que le stylographe fonctionne à l'aide de l'encre fournie par la cartouche antérieure 8, la cartouche postérieure 7 demeure en réserve et sert à ce moment-là de maintien de la cartouche 8. L'encre contenue dans la cartouche de réserve 7 ne peut fuir, ni venir au contact de l'air; elle conserve donc ses propriétés.

30 Comme on le voit, grâce à la construction de ce stylographe, il devient inutile de prévoir sur lui un dispositif mécanique (pompe, suceur ou autre) pour le remplir d'encre. En effet, l'encre est fournie dans des cartouches 7 et 8

35 (dont chaque stylographe peut comprendre plus de deux selon sa contenance) toutes prêtes à y être introduites et constituant en quelque sorte des éléments de remplissage étanches que le possesseur du stylographe peut stocker à sa

40 guise. Il n'a donc plus besoin non plus de prévoir une bouteille d'encre ou une seringue d'introduction de l'encre.

Cette construction perfectionnée réalise les avantages suivants :

45 a. Suppression des organes remplisseurs délicats qui souvent provoquent des pannes et économie notable dans la fabrication du stylographe ;

50 b. Suppression des incidents provenant de l'accrochage du levier de remplissage aux vêtements de l'usager et des tâches qui en sont la conséquence ;

c. Grande capacité d'encre assurée par les cartouches au nombre de deux ou davantage ;

d. Réserve d'encre toujours prête même si l'usager se trouve dans un endroit où il ne peut pas se réapprovisionner ; 55

e. Encre toujours fraîche, ne venant jamais au contact de l'air jusqu'au moment où elle arrive dans la plume du stylographe.

Les divers organes constitutifs de ce stylographe peuvent être établis en matière plastique, en métal léger et inoxydable, en celluloïd, en résine transparent ou autre matière convenable légère et inattaquable apte à être conformée par moulage ou façonnage. 60 65

Les détails de réalisation mécanique peuvent varier sans qu'on s'écarte de l'invention.

#### RÉSUMÉ :

1° Stylographe, caractérisé en ce que son corps démontable est évidé pour servir de logement au moins à deux cartouches à encre maintenues amoviblement bout à bout et comportant chacune une extrémité transperçable, et en ce que son embout avant garni de la plume possède un tube alimentant celle-ci et terminé vers l'intérieur par un organe apte à transpercer l'extrémité de la cartouche voisine et à permettre ainsi l'adduction de l'encre contenue dans cette cartouche vers la plume jusqu'à épuisement de cette encre et remplacement de cette cartouche par une autre. 70 75 80

2° Modes de réalisation du stylographe suivant 1°, caractérisés en ce que :

a. Son embout arrière porte une butée de retenue en matière flexible contre laquelle s'arc-boute le culot de la cartouche à encre postérieure ; 85

b. Chaque cartouche à encre est obturée à une extrémité par un bouchon présentant une cavité axiale fermée par une membrane transperçable, et l'embout avant qui est garni de la plume et présente le canal adducteur d'encre se prolonge vers l'arrière par une pointe évidée capable d'être guidée dans la cavité axiale du bouchon de la cartouche adjacente et de venir, en fin de course, percer sa membrane pour permettre l'écoulement de l'encre depuis la cartouche jusqu'à la plume. 90 95

3° Cartouche à encre établie de préférence en matière transparente telle que celluloïd, vis-à-vis, matière plastique ou résine vinylique, utilisable dans un stylographe suivant 1° ou 2°, et caractérisée par un bouchon transperçable pourvu avantagusement d'une cavité axiale.

FERNAND-VICTOR-DÉSIRÉ-ALBERT OUTREQUIN.

Par procuration :

MAULVAULT.

FIG.1

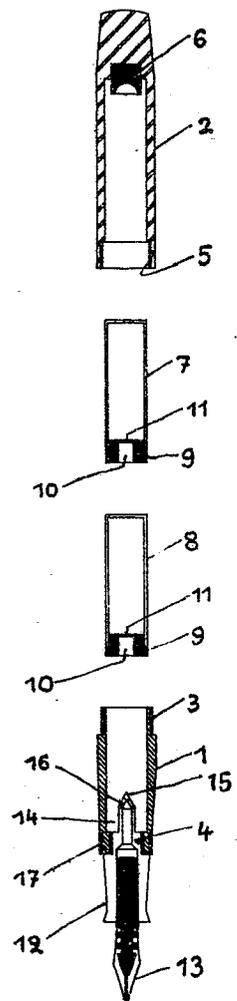


FIG.2

